

Desserte aérienne de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon

Avis d'appel public à la concurrence lancé par la France

1. Nom et adresse du pouvoir adjudicateur

Etat, ministère de la transition écologique :

Correspondant DGAC : Direction Générale de l'Aviation civile - Direction du Transport Aérien -
Sous-Direction des Services Aériens (DTA/SDS) - Bureau des Transporteurs et de l'Intervention
Publique (DTA/SDS1)

50 rue Henry Farman
75720 Paris cedex 15

Téléphone : +33 (0) 1 58 09 43 21

Télécopie : +33 (0) 1 58 09 41 46

Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

2. Objet

Délégation de service public pour la desserte aérienne de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon.
Classification CPV : 60410000

3. Caractéristiques

3.1 caractéristiques principales :

La situation géographique particulière de Saint-Pierre-et-Miquelon nécessite de garantir une desserte aérienne fiable et de qualité pour permettre le désenclavement de l'archipel.

La présente concession concerne l'exploitation de liaisons aériennes régulières entre Saint-Pierre et le Canada, et entre Saint-Pierre et Paris.

Les fréquences vers le Canada concernent environ 30 000 passagers et 1 300 heures de vols par an.
Les fréquences vers Paris représentent environ 2 200 passagers et 90 heures de vols par an.

Le délégataire devra être en mesure d'assurer des vols réguliers et des services de transport de fret.

La desserte avec le Canada doit être assurée avec une flotte comportant au moins un appareil pressurisé d'une capacité minimale de trente-cinq (35) sièges.

La desserte de l'aéroport parisien doit s'effectuer au moyen d'un appareil permettant la commercialisation d'au moins cent (100) sièges par vol, et la réalisation de vols directs.

Les conditions climatiques de l'archipel supposent des candidats une expérience avérée d'exploitation de liaisons aériennes dans des conditions similaires. Le délégataire doit notamment avoir les autorisations nécessaires pour pouvoir effectuer des opérations par faible visibilité de catégorie II *a minima*, conformément à la réglementation en vigueur.

3.2 autres caractéristiques :

- Domaine de délégation : Transport aérien régulier de passagers
- Lieu d'exécution : Saint-Pierre et Miquelon

- Code NUTS : FRZZZ
- Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 2022DTA02

4. Durée

Date de début des prestations : 1^{er} janvier 2023.

Durée de la délégation de service public : 5 ans.

5. Dispositions financières

Outre les recettes perçues directement auprès de sa clientèle, le transporteur retenu recevra de l'Etat une compensation correspondant à la différence entre les charges réelles hors taxes (TVA et taxes spécifiques au transport aérien) d'exploitation des services aériens et les produits commerciaux hors taxes (TVA et taxes spécifiques au transport aérien) procurés par ceux-ci, dans la limite de la compensation maximale sur laquelle le délégataire s'est engagé, déduction faite, le cas échéant, des réductions appliquées dans les conditions prévues par la convention de délégation de service public.

Le transporteur recevra par ailleurs une rémunération liée notamment à la maîtrise de ses charges.

6. Critères de sélection

Les candidatures seront sélectionnées par référence aux critères suivants :

- garanties professionnelles et financières des soumissionnaires,
- aptitude de ces derniers à assurer la continuité du service public aérien et l'égalité des usagers devant ledit service,
- respect par les soumissionnaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail¹, si le soumissionnaire est assujéti à cette obligation d'emploi (ces textes, comme les suivants, peuvent être retrouvés sur le site <http://www.legifrance.gouv.fr>).

Les modalités de sélection des candidatures et des offres ainsi que les critères de sélection des offres et la composition du dossier d'offre sont indiqués dans le règlement de consultation disponible en téléchargement à l'adresse indiquée au paragraphe 12 du présent avis.

7. Conditions de participation

La participation est ouverte à tous les transporteurs aériens titulaires d'une licence d'exploitation en cours de validité délivrée par la France conformément aux dispositions du code des transports, notamment son article L.6754-2.

Le transporteur retenu devra baser sur l'île de Saint-Pierre les moyens techniques et humains nécessaires à l'exploitation déléguée.

De manière générale, pour la constitution de leur dossier de candidature, les soumissionnaires pourront, s'ils le souhaitent, en remplaçant toutefois les différentes mentions relatives aux textes applicables aux marchés publics par celles applicables aux concessions de service public, s'inspirer du modèle de formulaires DC1 et DC2 utilisés en matière de passation de marchés publics disponibles sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

¹ Ces textes, et les suivants, peuvent être retrouvés sur le site <http://www.legifrance.gouv.fr/initRechCodeArticle.do> (utiliser la fonction « recherche d'un article au sein d'un code »).

7.1 - Justificatifs à produire par le soumissionnaire au titre de son habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Document	Descriptif
Lettre de candidature	La lettre de candidature est datée et signée par une personne ayant pouvoir pour engager le soumissionnaire. Cette lettre précise l'identité complète du soumissionnaire, indique s'il se présente seul ou en groupement d'entreprises, et, dans ce second cas, indique le nom des membres du groupement et l'identité du mandataire. La lettre de candidature est signée par l'ensemble des membres du groupement ou est accompagnée de l'autorisation donnée au mandataire par chaque cotraitant de signer l'offre de candidature au nom du groupement. Cette lettre de candidature est accompagnée de la preuve que la (les) personne(s) qui en est (sont) la signataire(s) dispose(nt) de pouvoirs à cet effet. La lettre de candidature indique une adresse unique de courriel du soumissionnaire.
Extrait KBIS	Extrait KBIS d'inscription au registre du commerce et des sociétés <u>datant de moins de trois mois</u> , ou tout document équivalent.
Attestation de non-exclusion	Attestation sur l'honneur, datée et signée, que le soumissionnaire ne fait l'objet d'aucune des exclusions de la participation à la présente procédure prévue aux articles L.3123-1 à L.3123-5 du Code de la commande publique.
Attestation d'assurance	Attestation d'assurance, en cours de validité à la date de soumission des candidatures, couvrant la responsabilité civile en cas d'accident, notamment à l'égard des passagers, des bagages, du fret, du courrier et des tiers.
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de mesure de sauvegarde ou de procédure collective de redressement judiciaire (s'il n'est pas rédigé en langue française, le jugement doit être accompagné d'une traduction certifiée).
Certificat de régularité fiscale*	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales.
Certificat de régularité sociale*	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise.
Certificat de régularité au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés*	Certificat attestant de la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-2 à L-5212-5 du code du travail (attestation AGEFIPH) ou une attestation sur l'honneur, datée et signée, du respect de cette obligation s'il n'est pas assujéti à cette obligation.
Certificats spécifiques	Certificats attestant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard du paiement de : <ul style="list-style-type: none"> → la taxe d'aviation civile ; → la taxe d'aéroport ; → la taxe sur les nuisances sonores aériennes ; → la taxe de solidarité.

** certificats ou attestations prévus l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de contrats de la commande publique*

En cas de candidature émanant d'une société appartenant à un groupe d'entreprises soumis au régime de l'intégration fiscale et/ou de consolidation du paiement de la TVA, le soumissionnaire fournira également les attestations visées ci-avant pour sa société mère.

7.2 - Capacité économique et financière

Document	Descriptif
Note de présentation de la capacité économique et financière	<p>Le soumissionnaire justifiera sa capacité économique et financière en précisant :</p> <ul style="list-style-type: none">• son chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif aux prestations en cause au cours des trois dernières années ;• ses bilans et comptes de résultat des trois derniers exercices. Si le soumissionnaire ne peut produire ces éléments, il en exposera les motifs ;• la composition de son capital social dans le cas d'un soumissionnaire unique ou pour chacun des membres du groupement.

7.3 – Capacité technique et professionnelle

Document	Descriptif
Licence d'exploitation	<p>Copie de la licence d'exploitation de transporteur aérien du soumissionnaire en cours de validité.</p> <p><u>Les soumissionnaires répondant en groupement d'entreprise sont informés que le mandataire devra être l'entreprise titulaire de la licence d'exploitation de transporteur aérien.</u></p>
Capacités professionnelles du soumissionnaire	<p>Une note explicitant les capacités professionnelles du soumissionnaire dans le domaine du transport aérien ainsi que ses références éventuelles en la matière.</p> <p>Cette note devra permettre d'apprécier la capacité du soumissionnaire à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers et précisera notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">– les moyens techniques dont le soumissionnaire dispose (en identifiant les types d'avions qu'il prévoit d'exploiter sur la liaison, l'immatriculation des avions...);– les moyens humains dont le soumissionnaire dispose (et le cas échéant, les recrutements auxquels le soumissionnaire compte procéder pour exploiter la liaison).

8. Procédure de passation : candidatures et offres

La présente consultation est soumise aux dispositions du Code de la commande publique et en particulier aux dispositions prévues à la troisième partie (livre Ier).

Les dossiers de candidature et d'offre devront être rédigés en langue française.

Les soumissionnaires sont informés que la présente consultation est passée selon une procédure « ouverte » conformément à la jurisprudence en vigueur. Les soumissionnaires sont donc invités à présenter simultanément leur dossier de candidature et leur dossier d'offre selon les modalités précisées dans le règlement de consultation.

La transmission des documents de candidatures et d'offres se fait uniquement par voie électronique et est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Seules les copies de sauvegarde sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) sont autorisées par voie postale ou remise en main propre.

Les conditions d'envoi et de dépôt des dossiers de candidatures et d'offres sont précisées dans le règlement de consultation.

11. Délais

Date limite de réception des candidatures et des offres : **22 juillet 2022 à 17h00 heure de Paris.**

Délai minimum de validité des offres : **180 jours à compter de la limite de réception des offres.**

12. Adresse auprès de laquelle les documents ou renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus

Le dossier complet de consultation, comprenant notamment le modèle de convention de délégation de service public et le règlement de consultation, ainsi que tout renseignement d'ordre administratif ou technique peut être obtenu gratuitement sur la plateforme du profil d'acheteur de l'autorité délégante à l'adresse URL suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2018962&orgAcronyme=d4t>

13. Précisions concernant les délais d'introduction des recours

En cas de contestation sur les conditions de publicité et de mise en concurrence, les candidats peuvent recourir à la procédure de référé précontractuel prévue à l'article L.551 du code de justice administrative, avant la notification de la délégation de service public. Les candidats peuvent également exercer un recours contentieux dans les délais prévus au code de justice administrative.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Paris

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :

Greffe du Tribunal Administratif de Paris

Adresse : 7 rue de Jouy 75181 Paris Cedex 04

Téléphone : 01 44 59 44 00 - Télécopie : 01 44 59 46 46

Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr